



Compte rendu de la CAP Locale n°1 du 10 avril 2015 Inspecteurs

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bruno BENARD. CFDT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Caroline MONEL remplissant cette tâche pour l'Administration. L'ordre du jour pour la CAP n° 1 était :

1. Approbation du PV de la CAPL N°1 du 04/09/2014.
2. Contentieux de la notation 2010 (gestion 2009) d'un inspecteur des finances publiques.

Sur le premier point, **FO-DGFIP62** a demandé que le procès verbal soit réécrit compte tenu d'incohérences entre les cadences initialement obtenues par les agents déposant recours et la conclusion à l'issue de la CAP.

S'agissant de copier/coller fâcheux, le PV sera corrigé et proposé ultérieurement à approbation.

Le deuxième point portait sur le recours en notation 2010 (gestion 2009) d'un inspecteur désormais à la retraite.

L'agent avait saisi à plusieurs reprises le tribunal administratif au motif initial qu'il avait été privé d'entretien professionnel.

Condamnée par le tribunal administratif, l'administration a procédé à son entretien professionnel le 30 décembre 2013 ; l'attribution de la note pivot lui a été confirmée.

L'inspecteur considère que cette note pivot ne correspond pas aux appréciations qui qualifient sa manière de servir et fait donc un recours.

L'administration propose de maintenir la note pivot.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Parité administrative	X		
FO-DGFIP62 (2 voix)		X	
SFP (1 voix)		X	
CFDT (1 voix)			X

Commentaires FO-DGFIP62 : **FO** a voté contre car si on s'en tient à la note :

- il faut une corrélation entre l'appréciation et la notation ;
- il n'y a pas de contingentement dans les majorations ;
- il n'y a pas de traitement spécial pour les agents partant en retraite ;
- il aurait fallu un entretien.

FO demande que l'Administration respecte les règles qu'elle-même édicte.

D'autant qu'il est vraisemblable que s'il y avait eu un entretien en temps utile, des explications auraient pu être données à l'agent. Celui-ci comprenant le choix du notateur, le conflit aurait pu être désamorcé en amont.

Vos représentants en CAPL A sont :

Delphine MORTELETTE & Nicolas WANIN (élus titulaires)
Hervé DANNEELS & Michaël MILLOT (élus suppléants)